

ASSEMBLÉE NATIONALE13 novembre 2015

SANTÉ - (N° 3215)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 447

présenté par
M. Ferrand
-----**ARTICLE 54 BIS**

À la première phrase de l'alinéa 10, substituer aux mots :

« de la discipline concernée »

les mots :

« du sport ou de la discipline concernés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.